



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2127

Attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 euros à l'association Le Cent Sept pour un projet d'étude portant sur le développement d'un pôle de logistique alimentaire durable

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme ZDOROVITZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2127 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 30 000 EUROS A L'ASSOCIATION LE CENT SEPT POUR UN PROJET D'ETUDE PORTANT SUR LE DEVELOPPEMENT D'UN POLE DE LOGISTIQUE ALIMENTAIRE DURABLE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est engagée dans son plan de mandat 2020-2026, à développer une relocalisation de l'alimentation des Lyonnais pour favoriser l'accès de tous à une alimentation plus durable et qualitative. Cette volonté est notamment traduite par le plan Ville Comestible adopté en 2021 qui propose une approche globale des enjeux alimentaires, déclinée en plusieurs actions, parmi lesquelles l'utilisation de la restauration collective publique comme une vitrine de la transition vers une alimentation durable ainsi que la mise en réseau de tous les acteurs de l'alimentation.

Lyon doit aujourd'hui montrer la voie vers une nouvelle approche de notre système alimentaire, plus végétale, plus locale, de qualité et biologique. À travers ses compétences, l'engagement de la Ville de Lyon est de tout mettre en œuvre pour accompagner la transition alimentaire et c'est en ce sens qu'elle souhaite réaffirmer la place des productions locales dans l'offre alimentaire du territoire ; à ce titre, elle soutient l'émergence et le développement de solutions innovantes à destination d'une filière alimentaire locale, durable et zéro déchet.

L'association Le Cent Sept, créée en 2014, porte un projet associatif défini en trois axes : participer à la transformation des territoires grâce à l'innovation sociale et la coopération entre acteurs ; développer des solutions à impact social et environnemental positif ; agir sur les besoins essentiels des personnes. L'équipe du Cent Sept anime ainsi un laboratoire d'innovation sociale pour faire émerger collectivement et expérimenter des solutions sociales et environnementales sur des thématiques diverses, proposées par l'association ou des acteurs extérieurs.

Observant que les changements de pratiques nécessaires à la transition écologique et la résilience des territoires, notamment l'augmentation de la demande en produits locaux, s'appliquaient de fait aux systèmes logistiques alimentaires, Le Cent Sept a mené, en 2021, un laboratoire d'innovation sociale autour de la cyclo-logistique ; plus de 20 acteurs locaux ont participé à la construction de solutions pour structurer une logistique du dernier kilomètre plus durable et décarbonée. Plusieurs idées de projets ont émergé, notamment celle d'un pôle de logistique durable permettant la rationalisation des flux alimentaires issus des circuits courts.

Le Pôle de Logistique Durable serait une plateforme de centralisation et de mutualisation des activités logistiques sur un territoire, un espace de logistique proche du centre dense, facilitant notamment le regroupement de marchandises et la distribution mutualisée avec le véhicule le plus adapté (à pied, à vélo, en véhicule électrique léger). Le lieu servirait à la fois de plateforme, d'entrepôt logistique et de support à d'autres activités, dans une logique de mutualisation.

Le Cent Sept souhaite à présent mener une étude portant sur le développement de cette plateforme logistique de proximité pour favoriser l’approvisionnement alimentaire en circuits courts, qui permettrait de vérifier l’intérêt des producteurs, des acheteurs, des habitants pour l’implantation d’une telle solution sur le territoire lyonnais et d’en préfigurer la mise en œuvre expérimentale.

Cette étude doit remplir les objectifs suivants :

- déterminer les conditions de faisabilité d’une structuration économiquement pérenne pour la mise en place d’une plateforme de circuits courts alimentaires sur le territoire ;
- connaître et mobiliser les parties prenantes du projet, identifier leur modèle logistique et comprendre leurs besoins en matière d’approvisionnement et de distribution de produits issus des circuits courts alimentaires. ;
- identifier les clients et le modèle économique qui garantira la pérennité du pôle ;
- modéliser la participation et les rôles des structures de l’insertion dans l’exploitation du pôle ;
- analyser les contraintes juridiques et techniques ainsi que les opportunités en matière de collecte, stockage et distribution des produits alimentaires issus de circuits courts sur la région lyonnaise.

L’étude sera menée en partenariat avec le LAET (Laboratoire aménagement, économie et transports de l’Université Lumière Lyon 2) et l’Université Gustave Eiffel afin de construire une méthodologie d’enquête terrain et d’analyse des données permettant de s’assurer de la fiabilité des informations récoltées.

Il est proposé que la Ville de Lyon alloue à l’association Le Cent Sept une subvention d’un montant de 30 000 € pour mener ce projet d’étude - d’un budget total de 75 000 €- et explorer de nouveaux modes logistiques en faveur d’une alimentation locale plus durable.

Vu l’avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Ouï l’avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme

;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 30 000 euros est allouée à l’association Le Cent Sept pour son projet d’étude préfigurant le développement d’un pôle de logistique alimentaire durable.
- 2- La convention établie entre la Ville de Lyon et l’association Le Cent Sept est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

- 4- La dépense de 30 000 euros sera prélevée à hauteur de 10 000 € sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours et à hauteur de 20 000 € sur les crédits à inscrire au budget 2023, sous réserve du vote de ces crédits au budget 2023, sur la ligne de crédit 117825, programme Développement (DEVELOPMENT), opération Alimentation Durable (ALIMDURA), nature comptable 65748, fonction 65, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET